



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 9 décembre 2019, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Aucun
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020 et du règlement 2019-338
- 5.2 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2020-2021-2022
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Aucun
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Aucun
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Parole à l'assemblée (exclusivement sur le budget et le P.T.I., Article 474.2 de la Loi sur les cités et villes)
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 9 décembre 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

19-12-637 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2019 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

19-12-638 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET DU RÈGLEMENT 2019-338

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2020, après la lecture faite.

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-338 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux varié et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles, tel que présenté.

19-12-639 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2020-2021-2022

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2020-2021-2022, tel que présenté.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 13 janvier 2020, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PAROLE À L'ASSEMBLÉE (EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE P.T.I., ARTICLE 474.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)

10 personnes ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une question concernant la comptabilisation au PTI de 50 000 \$ pour le budget participatif et de 10 000 \$ pour le terrain de balle qui est un projet découlant du processus de budget participatif ?	En effet, il s'agit d'une erreur. Le montant inscrit pour le budget participatif aurait dû être 40 000 \$ étant donné que le 10 000 \$ du volet jeunesse est inscrit ailleurs.
Un citoyen félicite les membres du conseil pour le budget et indique qu'il salue également le fait qu'il soit plus conservateur afin de parer aux imprévus qui peuvent se présenter.	
Un citoyen souligne que le garage municipal ne fait pas partie des investissements prévus au PTI malgré sa vétusté.	En effet, le maire répond que la Ville est bien consciente de la situation. Le projet de rénovation ou de remplacement sera analysé au cours des prochaines années.
Un citoyen demande pour quelles raisons les augmentations de salaire sont différentes pour le personnel syndiqué et pour les cadres	Les conditions de travail sont différentes et font partie de deux ententes distinctes (convention collective et entente-cadre). Dans la dernière entente-cadre, il y avait un rattrapage à faire au niveau des échelles salariales des cadres.
Éventuellement, il est recommandé de présenter davantage de détails concernant les ressources humaines de la Ville et de la masse salariale.	

<p>En lien avec les investissements projetés au camping, une citoyenne demande s'il y a des risques de submersion qui mettent en danger les investissements qui sont faits actuellement.</p>	<p>Le maire indique que différents modèles de projection indiquent que le camping sera submergé d'ici 50 à 100 ans. Ces modèles évoluent avec le temps. Toutefois, les interventions se rentabiliseront dans un court laps de temps (7 - 8 ans) et permettront d'accueillir plus de visiteurs pour plusieurs années.</p>
<p>Un citoyen demande aux membres du conseil si l'idée de remplacer une partie du golf par un camping a été analysée.</p>	<p>Plusieurs membres du conseil s'expriment pour souligner l'importance du golf comme infrastructure de loisirs pour la population et touristique et indiquer que l'idée a été discutée à quelques reprises, mais ce n'est pas retenu pour l'instant.</p>
<p>Des inquiétudes sont soulevées concernant la charge importante que représente l'aréna et l'évolution de la dette.</p>	<p>Le maire répond que le projet de développement de l'aréna vise à réaliser des économies substantielles au niveau de son fonctionnement. Concernant la dette en 2022, il s'agit d'une projection qui sera révisée au cours des prochaines années.</p>

19-12-640 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h53, Mme Marie-Hélène Richard propose la levée de la séance.

Accepté.

 Mathieu Lapointe
 Maire

 Antoine Audet
 Directeur général et greffier